



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ  
EXÉCUTIF TENUE LE MERCREDI 17 AVRIL 2002 À 9:10 HEURES

CE-2002/2594

DÉBUT DES TRAVAUX – SOUMISSION «8304»  
RÈGLEMENT L-9964-D

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la Direction générale soit et, par la présente, est autorisée à faire débiter par la compagnie Construction Mergad Inc. les travaux prévus au règlement numéro L-9964-D, soumission «8304», et ce, sur réception du cautionnement;

il est également résolu d'autoriser la firme Tecslut Inc. à effectuer la surveillance desdits travaux.

(C/T: 430169)  
(Réf: 9-19)

COPIE CONFORME

DISTRIBUTION	
<input type="checkbox"/>	Contentieux
<input type="checkbox"/>	Culture, Loisirs et vie communautaire
<input type="checkbox"/>	Finances
<input type="checkbox"/>	Greffe.....
<input type="checkbox"/>	Ingénierie
<input type="checkbox"/>	Travaux publics et environnement urbain
<input type="checkbox"/>	Urbanisme
<input type="checkbox"/>	Autres .....
<input checked="" type="checkbox"/>	Correspondance.....

\_\_\_\_\_ greffier ou  
\_\_\_\_\_ greffière adjointe



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ  
EXÉCUTIF TENUE LE MERCREDI 17 AVRIL 2002 À 9:10 HEURES**

---

CE-2002/2593

CONTRAT – SOUMISSION «8304»  
RÈGLEMENT L-9964-D – CONSTRUCTION MERGAD INC.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

que la soumission de la compagnie Construction Mergad Inc. au montant de 506 527,54 \$, étant la plus basse soumission conforme pour les travaux prévus au règlement numéro L-9964-D, soumission «8304», soit et, par la présente, est acceptée et que les chèques ou garanties qui accompagnaient les soumissions non retenues soient retournés.

(C/T: 430169)  
(Réf: 9-19)

COPIE CONFORME

\_\_\_\_\_  
greffier ou  
\_\_\_\_\_  
greffière adjointe

DISTRIBUTION	
<input type="checkbox"/>	Contentieux
<input type="checkbox"/>	Culture, Loisirs et vie communautaire
<input type="checkbox"/>	Finances
<input type="checkbox"/>	Greffé.....
<input type="checkbox"/>	Ingénierie
<input type="checkbox"/>	Travaux publics et environnement urbain
<input type="checkbox"/>	Urbanisme
<input type="checkbox"/>	Autres .....
<input checked="" type="checkbox"/>	Correspondance.....

**SERVICE**

Ingénierie

**Objet**

Le 26 mars 2002

 9-19  
 17-04-02

OCTROI DE CONTRAT - DÉBUT DES TRAVAUX - SURVEILLANCE DES TRAVAUX  
 Règlement L-9964-D - Soumission 8304  
 Travaux d'égouts, d'aqueduc, de drainage, d'excavation et de fondation  
 granulaire dans le prolongement des rues Parenteau, Pérusse et Paulin ainsi  
 que sur une partie du lot 2 516 920 du cadastre du Québec.

Date d'ouverture : 19 mars 2002

Nous vous soumettons le rapport du maître d'oeuvre "Tecsult Inc." daté du 21  
 mars 2002, mentionnant qu'après vérification des soumissions, celles-ci sont  
 sans erreur et conformes aux documents d'appel d'offres.

La plus basse soumission a été trouvée conforme relativement au projet cité  
 en titre.

LE CLASSEMENT DES SOUMISSIONNAIRES EST LE SUIVANT :  
 (taxes incluses au montant des soumissions)

- Construction Mergad Inc.	506 527,54 \$
- Jocelyn Dufresne Inc.	520 591,65 \$
- Poly Excavation Inc.	523 098,04 \$
- Construction Timberstone Inc.	536 410,46 \$
- Nepcon Inc.	539 397,08 \$
- Constructions Louisbourg Ltée	550 647,68 \$
- Doncar Construction Inc.	555 047,39 \$
- J. Dufresne Asphalte Ltée	566 329,04 \$
- Sintra Inc. Région Laval-Laurentides	585 694,65 \$
- Les Constructions Percan	590 128,86 \$
- Construction Canasa Inc.	606 354,28 \$

La moyenne des soumissions est de : 551 927,21 \$ (taxes incluses)

L'estimation préliminaire est de : 500 200,00 \$ (taxes incluses)

Il serait également nécessaire de mandater un laboratoire pour le contrôle  
 de la mise en place des matériaux ainsi que pour les essais sur les  
 matériaux au chantier et au laboratoire.

Le budget à prévoir pour ces travaux de contrôle est de :  
 12 171,23 \$ (excluant taxes)

Le budget d'honoraires à prévoir pour la surveillance à pourcentage pour ces  
 travaux est de 26 636,72 \$ (excluant taxes)

<b>SERVICE</b>	Ingénierie
----------------	------------

**Objet**

PAR CONSÉQUENT, NOUS RECOMMANDONS AU COMITÉ EXÉCUTIF :

- D'approuver la soumission 8304 de Construction Mergad Inc. et de lui octroyer le contrat au montant de 506 527,54 \$ (taxes incluses), sous l'autorité du règlement L-9964-D;
- d'autoriser le début des travaux, et ce, sur réception des cautionnements;
- d'autoriser le maître d'oeuvre "Tecsult Inc." à effectuer la surveillance des travaux, les honoraires étant calculés suivant la méthode à pourcentage;
- de mandater [redacted] ing., de la firme "Laboratoire de Béton Ltée" pour le contrôle de la mise en place des matériaux ainsi que pour les essais sur les matériaux au chantier et au laboratoire.

Gérard Poirier, ing.  
 Chef de division  
 Réalisation de projets

[redacted] ing.  
 Assistant directeur  
 Infrastructures

Claude de Guise, ing.  
 Directeur

NT/chl

P.j.

I.E.C. Services municipaux	50354-B688-00-335610-12209	02	65 210.00
I.E.C. Services municipaux	50354-B688-00-335610-12209	02	60 993.00
I.E.C. Services municipaux	50354-B688-00-335610-12209	02	150 455.00
I.E.C. Services municipaux	50354-B688-00-335610-12209	02	43 200.00
I.E.C. Services municipaux	50354-B688-00-335610-12209	02	100 505.00
I.E.C. Services municipaux	50354-B688-00-335610-12209	02	20 000.00
Services professionnels et admi	50354-B688-00-334100-12209	02	26 636.72
Services professionnels et admi	50354-B688-00-334100-12209	02	12 171.23
Services professionnels et admi	50354-B688-00-334100-12209	02	1 600.00



<b>Recommandé par:</b> CLAUDE DE GUISE DIRECTEUR INGÉNIERIE	02 03 28 AN - MS - JR	COÛT ESTIMÉ AFFECTANT L'ANNÉE EN COURS	480 770.95\$
---	--------------------------	---	--------------

JE CERTIFIE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR EFFECTUER LA DÉPENSE CI-HAUT DÉCRITE SE RAPPORTANT À L'ANNÉE EN COURS.	02.04.02 AN - MS - JR	[redacted] TRÉSORIER	[Signature] CERTIFICAT DU TRÉSORIER 430169
---	--------------------------	-------------------------	--

**Approbations**

[redacted] ADJOINT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

[redacted] DIRECTEUR GÉNÉRAL

COMITÉ EXÉCUTIF

02.04.17  
AN - MS - JR

RÉSOLUTION CE 2002/2573 à 2575

[Redacted]

000131

Vend le 15 mars 02 nuageux - 8°C Froid

Ron

[Redacted]

Patric - Lavelle

[Redacted]

8296 --- conct depart

[Redacted]

deude St-Augustin

Entrepreneur

[Redacted]

# 125 <sup>co</sup>/<sub>746</sub>

Tom Horton

# 1431 <sup>70</sup>/<sub>26</sub>

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

Beaukeu

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE LAVAL

### APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour l'exécution des travaux suivants:

**No 8296** Travaux d'accessibilité aux plaines St-Vincent et des Saules (réglement numéro L-10068)

Les soumissions seront reçues jusqu'à 11 heures le mardi 19 mars 2002 au bureau des soumissions du Service du greffe, 1 Place du Souvenir, Chomedey, Ville de Laval.

1. Les plans, cahiers des charges et formules de soumissions, de même que tout autre renseignement d'ordre technique, pourront être obtenus au Service de l'ingénierie, 1333, boulevard Chomedey, bureau 103, Chomedey, Ville de Laval, du lundi au jeudi inclusivement entre 8:15 à 12 heures (midi), et ce, moyennant un dépôt de 60 \$ non remboursable.
2. Seront considérées toutes soumissions préparées sur les formules fournies par la Ville de Laval et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées audit cahier des charges.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom de l'entrepreneur et être présentées sur les formules préparées à cet effet.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai susdit seront ouvertes à 12 heures (midi) ce même jour en la salle du Conseil de l'hôtel de ville.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires.

DONNÉ À LAVAL  
ce 28 février 2002

Me Chantal Sainte-Marie,  
greffière adjointe



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE LAVAL

### APPELS D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour l'exécution des travaux suivants:

**No 8300** Travaux de pavage, de bordures et d'éclairage par distribution souterraine sur une partie des lots 2 059 074, 2 059 083, 2 431 075, 2 431 076 et 2 431 082 du cadastre du Québec (réglement numéro L-10229-D)

**No 8301** Travaux d'épave, d'aqueduc, de drainage, d'excavation et de fondation granulaire dans le prolongement des rues Parenteau, Pérusse et Paulin ainsi que sur une partie du lot 2 516 920 du cadastre du Québec (réglement numéro L-9984-D)

Les soumissions seront reçues jusqu'à 11 heures le mardi 19 mars 2002 au bureau des soumissions du Service du greffe, 1 Place du Souvenir, Chomedey, Ville de Laval.

1. Les plans, cahiers des charges et formules de soumissions, de même que tout autre renseignement d'ordre technique, pourront être obtenus au Service de l'ingénierie, 1333, boulevard Chomedey, bureau 103, Chomedey, Ville de Laval, du lundi au jeudi inclusivement entre 8:15 à 12 heures (midi), et ce, moyennant un dépôt de 75 \$ non remboursable.
2. Seront considérées toutes soumissions préparées sur les formules fournies par la Ville de Laval et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées audit cahier des charges.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom de l'entrepreneur et être présentées sur les formules préparées à cet effet.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai susdit seront ouvertes à 12 heures (midi) ce même jour en la salle du Conseil de l'hôtel de ville.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires.

DONNÉ À LAVAL  
ce 28 février 2002

Me Chantal Sainte-Marie,  
greffière adjointe



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE LAVAL

### APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour l'exécution des travaux suivants:

**No 8302** Travaux d'épave, d'aqueduc, d'excavation et de fondation granulaire sur les rues Sureau, Jasser et partie de la rue Dabois, soit les lots 1 720 322, 1 720 384 et 2 385 276 et partie du lot 2 396 348 du cadastre du Québec (réglement numéro L-9055-D)

Les soumissions seront reçues jusqu'à 11 heures le mardi 19 mars 2002 au bureau des soumissions du Service du greffe, 1 Place du Souvenir, Chomedey, Ville de Laval.

1. Les plans, cahiers des charges et formules de soumissions, de même que tout autre renseignement d'ordre technique, pourront être obtenus au Service de l'ingénierie, 1333, boulevard Chomedey, bureau 103, Chomedey, Ville de Laval, du lundi au jeudi inclusivement entre 8:15 à 12 heures (midi), et ce, moyennant un dépôt de 90 \$ non remboursable.
2. Seront considérées toutes soumissions préparées sur les formules fournies par la Ville de Laval et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées audit cahier des charges.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom de l'entrepreneur et être présentées sur les formules préparées à cet effet.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai susdit seront ouvertes à 12 heures (midi) ce même jour en la salle du Conseil de l'hôtel de ville.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires.

DONNÉ À LAVAL  
ce 28 février 2002

Me Chantal Sainte-Marie,  
greffière adjointe



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE LAVAL

### APPELS D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour l'exécution des travaux suivants:

**No 8303** Travaux d'épave, d'aqueduc, d'aménagement des fondations et de pavage ainsi que des travaux préliminaires de rue sur une partie de la rue Séguin (réglement numéro L-9758-M)

**No 8304** Travaux correctifs de sécurité à la parcelle rocheuse du Centre de la nature, phase 2 (réglement numéro L-10105)

Les soumissions seront reçues jusqu'à 11 heures le mardi 19 mars 2002 au bureau des soumissions du Service du greffe, 1 Place du Souvenir, Chomedey, Ville de Laval.

1. Les plans, cahiers des charges et formules de soumissions, de même que tout autre renseignement d'ordre technique, pourront être obtenus au Service de l'ingénierie, 1333, boulevard Chomedey, bureau 103, Chomedey, Ville de Laval, du lundi au jeudi inclusivement entre 8:15 à 12 heures (midi), et ce, moyennant un dépôt de 60 \$ non remboursable.
2. Seront considérées toutes soumissions préparées sur les formules fournies par la Ville de Laval et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées audit cahier des charges.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom de l'entrepreneur et être présentées sur les formules préparées à cet effet.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai susdit seront ouvertes à 12 heures (midi) ce même jour en la salle du Conseil de l'hôtel de ville.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires.

DONNÉ À LAVAL  
ce 28 février 2002

Me Chantal Sainte-Marie,  
greffière adjointe



000132



000113

03151 1000 110  
0200 0100 110  
0100

Merci le 10 juillet 02

Claude Dequin

" Tony Mangel

sept 02 }  
9 mois  
8 mois

7,000  
4,400  
2,600  
7,000



St. Louis des Basses Terres

\* 2350.<sup>00</sup>

10 x 100 = 1000.<sup>00</sup>  
52 x 50 = 2500  
3500 @ 4,400.<sup>00</sup> =  
+ 900 x  
4,400.<sup>00</sup> + 2,600.<sup>00</sup> = \* 7,000.<sup>00</sup>  
Mars → 8304 --- L-9964-D

\* 900.<sup>00</sup> - 1991-06

1<sup>30</sup> PM }  
2 x 100 = 200  
44 x 50 = 2200  
3000 } > 2,747.<sup>60</sup>  
40 x 50 = 2000 + 700

[Redacted]

000115

0801 TAM 310  
0300 000 000

jeudi le 11 juillet 02

Marc Boudon --- Mardi le  
10<sup>AM</sup> Rencontre

Daniel Lasalle

Claude Rossin [Redacted]

Roger Desbois

Gene/Tony

5

9 <sup>30</sup> A.M.

[Redacted]  
[Redacted]

Treser

[Redacted] S.C.P. - 10<sup>AM</sup> --- [Redacted]  
Park Windsorhill

300,000  
70  
270,000

98,000  
200,000  
70

"Emplacement"

1<sup>er</sup> ayt 02 quitance  
Construction



[Redacted]

000124

0001 1111 1111  
1111 1111 1111  
1111 1111 1111

"mardi le 16 juillet 02"

Conex [Redacted]

Bruno Electricien

E.B.C.

Pelle → Implante

[Redacted]

Louis Conte [Redacted]  
Ent. Hampstead

(57) → 322-B

[Redacted]

[Redacted]

--- \$3,950<sup>00</sup> + taxes

7 AM Tony Bentivigna [Redacted]

10<sup>30</sup> AM Marc Lendon --- 2,800.- Parenteau

Roger Debois demain steak

Antl [Redacted]

Meeting  
medi - 15 PM

SOUH. 8304

PARENTEAU

MONTANT TOTAL AVANT TXS:

\* 443 076,74 \*

- 137 380,95 \*

---

305 695,79 \*

2%

---

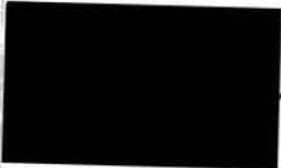
6113,92 \*

TOTAL À DOUJER: 8861,53 \*

DÉJÀ DOUJÉ : 2800.-

---

BALANCE : 6062.-

 000144

Le 21 octobre 2002

VILLE DE LAVAL

Objet : **Décompte définitif**  
 Règlement no L-9984-D - Soumission no: 8304 - C/T: 430169  
 Travaux d'égouts, d'aqueduc, de drainage, d'excavation et de fondation granulaire dans le  
 prolongement des rues Parentéau, Pérusse et Paulin ainsi que sur une partie du lot 2 518 920  
 du cadastre du Québec,  
 ENTREPRENEUR: Construction Mergad Inc.  
 N/Réf. : 0509872-3200

5.12.02



000146

	PRÉSENT DÉCOMPTÉ	DÉCOMPTÉ PRÉCÉDENT	PRÉSENTE DEMANDE
<b>Travaux prévus à la soumission:</b>			
1.0 Aqueduc	64 583,00 \$	64 288,00 \$	315,00 \$
2.0 Égout sanitaire	59 704,98 \$	59 529,98 \$	175,00 \$
3.0 Égout pluvial et drainage	144 750,80 \$	141 951,80 \$	2 799,00 \$
4.0 Branchements de services	39 600,00 \$	39 600,00 \$	0,00 \$
5.0 Préliminaires de rues	118 075,80 \$	96 885,00 \$	21 190,60 \$
<b>Total travaux prévus à la soumission</b>	<b>426 714,18 \$</b>	<b>402 234,58 \$</b>	<b>24 479,60 \$</b>
<b>Travaux supplémentaires:</b>			
1.0 Aqueduc	1 781,23 \$	0,00 \$	1 781,23 \$
2.0 Égout sanitaire	9 749,42 \$	0,00 \$	9 749,42 \$
3.0 Égout pluvial et drainage	648,75 \$	0,00 \$	648,75 \$
5.0 Préliminaires de rues	4 183,18 \$	0,00 \$	4 183,18 \$
<b>Total travaux supplémentaires</b>	<b>16 362,56 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>16 362,56 \$</b>
<b>Sous-Total</b>	<b>443 076,74 \$</b>	<b>402 234,58 \$</b>	<b>40 842,16 \$</b>
Retenue contractuelle 10%	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
<b>Sous-Total</b>	<b>443 076,74 \$</b>	<b>402 234,58 \$</b>	<b>40 842,16 \$</b>
T.P.S. 7% no: [REDACTED]	31 015,37 \$	28 158,42 \$	2 858,95 \$
T.V.Q. 7,5% no: [REDACTED]	35 558,91 \$	32 279,33 \$	3 277,58 \$
<b>TOTAL</b>	<b>509 649,02 \$</b>	<b>462 670,33 \$</b>	<b>46 978,69 \$</b>

Maître d'œuvre: **TECSULT INC.**  
 Montant de la soumission (avant taxes) 440 363,00 \$  
 Crédits supplémentaires (résolution CE-2002 ) (avant taxes) 2 713,74 \$  
**TOTAL (avant taxes) 443 076,74 \$**

Les travaux ont été inspectés et acceptés le 23 juillet 2002



Directeur de projet  
Génie Urbain



Boyer-Dubois, Ing.  
Directeur  
Génie Urbain

c.c. Construction Mergad Inc.

# 2751

Handwritten note

305 646,78  
275 = 6113,91 ≈ (6114)

Le 25 juillet 2002 -

VILLE DE LAVAL

000147

Objet : Décompte progressif no 3

Règlement no L-9964-D - Soumission no: 8304 - C/T: 430169

Travaux d'égouts, d'aqueduc, de drainage, d'excavation et de fondation granulaire dans le prolongement des rues Parenteau, Pérusse et Paulin ainsi que sur une partie du lot 2 516 920 du cadastre du Québec.

ENTREPRENEUR: Construction Mergad Inc.

N/Réf. : 0509872-3200

	PRÉSENT DÉCOMPTE	DÉCOMPTE PRÉCÉDENT	PRÉSENTE DEMANDE
Travaux prévus à la soumission:			
1.0 Aqueduc	64 268,00 \$	59 985,00 \$	4 283,00 \$
2.0 Égout sanitaire	59 529,98 \$	55 420,00 \$	4 109,98 \$
3.0 Égout pluvial et drainage	141 951,60 \$	137 794,00 \$	4 157,60 \$
4.0 Branchements de services	39 800,00 \$	39 800,00 \$	0,00 \$
5.0 Préliminaires de rues	98 885,00 \$	91 830,00 \$	5 055,00 \$
Total travaux prévus à la soumission	<u>402 234,58 \$</u>	<u>384 629,00 \$</u>	<u>17 605,58 \$</u>
Travaux supplémentaires:	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Total travaux supplémentaires	<u>0,00 \$</u>	<u>0,00 \$</u>	<u>0,00 \$</u>
Sous-Total	402 234,58 \$	384 629,00 \$	17 605,58 \$
Retenue contractuelle 10%	0,00 \$	(38 462,90 \$)	38 462,90 \$
Sous-Total	<u>402 234,58 \$</u>	<u>346 166,10 \$</u>	<u>56 068,48 \$</u>
T.P.S. 7% no: [REDACTED]	28 156,42 \$	24 231,63 \$	3 924,79 \$
T.V.Q. 7,5% no: [REDACTED]	32 279,33 \$	27 779,83 \$	4 499,50 \$
TOTAL	<u>462 670,33 \$</u>	<u>398 177,56 \$</u>	<u>64 492,77 \$</u>

Maître d'œuvre: TECSULT INC.

Montant de la soumission (avant taxes)

440 363,00 \$

Crédits supplémentaires (résolution CE- ) (avant taxes)

- \$

TOTAL (avant taxes)

440 363,00 \$

Les travaux ont été inspectés et acceptés le 23 juillet 2002

[REDACTED]  
Directeur de projet  
Génie Urbain

[REDACTED]  
Régis Desbois, ing.  
Directeur  
Génie Urbain

c.c. Construction Mergad Inc.

Le 12 juin 2002

VILLE DE LAVAL

000148

Objet : Décompte progressif no 2

Règlement no L-9964-D - Soumission no: 8304 - C/T: 430169

Travaux d'égouts, d'aqueduc, de drainage, d'excavation et de fondation granulaire dans le prolongement des rues Paréteau, Pérusse et Paulin ainsi que sur une partie du lot 2 518 920 du cadastre du Québec.

ENTREPRENEUR: Construction Mergad Inc.

N/Réf. : 0509872-3200

Travaux exécutés en date du 12 juin 2002

	PRÉSENT DÉCOMPTE	DÉCOMPTE PRÉCÉDENT	PRÉSENTE DEMANDE
<b>Travaux prévus à la soumission:</b>			
1.0 Aqueduc	59 985,00 \$	22 310,00 \$	37 675,00 \$
2.0 Égout sanitaire	55 420,00 \$	22 778,00 \$	32 642,00 \$
3.0 Égout pluvial et drainage	137 794,00 \$	37 620,00 \$	100 174,00 \$
4.0 Branchements de services	39 600,00 \$	24 000,00 \$	15 600,00 \$
5.0 Préliminaires de rues	91 830,00 \$	45 937,50 \$	45 892,50 \$
<b>Total travaux prévus à la soumission</b>	<b>384 629,00 \$</b>	<b>152 645,50 \$</b>	<b>231 983,50 \$</b>
<b>Travaux supplémentaires:</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total travaux supplémentaires</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Sous-Total</b>	<b>384 629,00 \$</b>	<b>152 645,50 \$</b>	<b>231 983,50 \$</b>
Retenue contractuelle 10%	(38 462,90 \$)	(15 264,55 \$)	(23 198,35 \$)
<b>Sous-Total</b>	<b>346 166,10 \$</b>	<b>137 380,95 \$</b>	<b>208 785,15 \$</b>
T.P.S. 7% no: [REDACTED]	24 231,83 \$	9 616,87 \$	14 614,96 \$
T.V.Q. 7,5% no: [REDACTED]	27 779,83 \$	11 024,82 \$	16 755,01 \$
<b>TOTAL</b>	<b>398 177,56 \$</b>	<b>158 022,44 \$</b>	<b>240 155,12 \$</b>

Maître d'œuvre: TECSULT INC.

Montant de la soumission (avant taxes)

Crédits supplémentaires (résolution CE-

TOTAL (avant taxes)

) (avant taxes) 440 363,00 \$  
- \$  
440 363,00 \$

[REDACTED]  
[REDACTED]  
Directeur de projet  
Génie Urbain  
[REDACTED]

c.c. Construction Mergad inc.

[REDACTED]  
Roger Desbois, Ing.  
Directeur  
Génie Urbain

